



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017-2018

⚠ L'inscription de votre enfant se fait en premier lieu en Mairie, puis à l'École

↳ EN MAIRIE

Aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie.

Vous munir :

- Du livret de famille
- D'un justificatif de domicile

↳ ÉCOLE MATERNELLE

Le Mercredi 10 mai 2017, de 8h30 à 12h00

Vous munir :

- Du livret de famille
- Du carnet de santé de votre enfant
- Certificat de radiation de l'école précédente (pour les élèves venant d'une autre commune).

↳ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Mercredi 26 avril 2017, de 8h45 à 11h45

Vous munir :

- Du livret de famille
- Du carnet de santé de votre enfant
- Certificat de radiation de l'école précédente (pour les élèves venant d'une autre commune).